

Séance du 2 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux juin, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, Anne Molard.

Absents excusés : José Albesa, André Fournier, Solène Loyer, Loïc Poupin.

Mme Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'étude des demandes d'admission en non-valeur, présentées par Mr Chaigneau Comptable du Trésor. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Présentation du service de la Poste pour l'aide à la numérotation

Un devis pour le projet d'identification de chaque habitation sur l'ensemble de la commune va être proposé, la prestation de La Poste comprend le diagnostic, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le traitement des adresses dans l'outil Guichet Adresse, et éventuellement l'information et l'accompagnement des habitants. Elle ne comprend pas la fourniture et la pose des plaques de numéro.

2017-06-d1

Tarif assainissement 2017

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant pour la facturation assainissement à compter de l'année 2017 (consommation septembre 2016 à septembre 2017) : un forfait de 15 € auquel s'ajoute 0.40 euros par m³ d'eau consommé pour chaque foyer raccordé au réseau d'assainissement collectif ou ayant la possibilité de l'être.

2017-06-d2

Indemnité de gardiennage d'église

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Père Chesnel, curé de Loué, l'indemnité de gardiennage d'église d'un montant de 60€ pour l'année 2017.

2017-06-d3

Admission en non-valeur de créances impayées (redevance assainissement)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du comptable du Trésor, de prononcer l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Pour l'exercice 2013, Titre R-1-15 pour un montant de 14.90, Titre R-1-36 pour un montant de 20.29 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré admet ces deux créances en non-valeur

2017-06-d4

Refus d'admission en non-valeur d'une créance impayée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du comptable du Trésor, de prononcer l'admission en non-valeur de la créance suivante :

Pour l'exercice 2015, Titre R-43 pour un montant de 208.73 €

Ce titre correspond au remplacement d'une table cassée lors d'une location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré refuse d'admettre cette créance en non-valeur

2017-06-d5

Décision modificative n°1 Budget assainissement 2017

Le conseil municipal décide les modifications suivantes au budget assainissement 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
6541	Créances admises en non-valeur	+ 35.19			
61528	Entretien réparations	- 35.19			

Questions diverses

Installation d'une antenne FREE Mobile

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt par l'entreprise Free Mobile d'un dossier d'information en Mairie. Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais pour contribuer à la couverture de la commune en 3G et 4G. Le pylône serait installé au lieu-dit « Villeneuve » près du Pylône SFR existant.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h00

Vu pour affichage